



REGLEMENT DU CONCOURS

PRIX ORANGE DE L'ENTREPRENEUR SOCIAL EN AFRIQUE ET MOYEN ORIENT - POESAM

Article 1. Organisation et objet du Concours

La société **ORANGE RDC SA**, Société anonyme, au capital de 279.692.000 USD, dont le siège social est établi au 372, avenue Colonel Mondjiba, Commune de Ngaliema, Kinshasa, République Démocratique du Congo, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CD/KIN/RCCM 14-B01848, et identification sous le numéro 01-J6100-N36340N, représentée aux fins des présentes par Monsieur Brutus SADOU DIAKITE, son Directeur Général, dûment habilité (ci-après dénommée « **Orange MEA** » ou « **la Société Organisatrice** »), organise un concours international intitulé « **Prix Orange de l'Entrepreneur Social en Afrique et Moyen-Orient** » (ci-après « **Concours** ») comportant comme précisé à l'article 2 du Règlement, deux (2) catégories de prix : le Grand Prix International et le Prix Féminin International.

Le Concours est accessible exclusivement en ligne à l'adresse suivante : <https://poesam.orange.com>

Le Groupe Orange s'engage depuis plusieurs années dans le soutien actif d'initiatives entrepreneuriales à impact social ou environnemental utilisant les nouvelles technologies en Afrique et au Moyen-Orient. À ce titre, le Groupe a lancé en 2011 un concours destiné à récompenser des projets visant le développement d'un nouveau produit ou service répondant aux objectifs suivants : contribuer au développement sociétal, proposer une solution innovante, et intégrer les technologies numériques dans une dynamique entrepreneuriale. Les projets soumis doivent être déjà matérialisés sous la forme d'un prototype ou d'une expérimentation.

Les participants sont invités à soumettre leurs projets (ci-après désignés comme les « **Projets** ») via la plateforme en ligne accessible à l'adresse suivante <https://poesam.orange.com> (ci-après désignée comme le « **Site** »), en respectant strictement les dispositions du présent règlement (ci-après



désigné comme le « Règlement »).

Article 2. Déroulement du Concours

Phase nationale du Concours :

Chaque Projet soumis participera à une phase nationale, organisée dans le pays de déploiement du projet (le pays étant sélectionné par ce dernier lors du dépôt du Projet sur le Site). Cette phase est gérée par la filiale du Groupe Orange opérant dans le pays concerné. Dans ce cadre, chaque filiale met en place un jury, qui désignera trois (3) lauréats nationaux pour le « Grand Prix » ainsi qu'une lauréate pour le « Prix Féminin », si ce dernier est organisé dans le pays.²

Phase internationale du Concours : --

Le « Grand Prix International » du Concours :

Les trois (3) lauréats nationaux désignés par chaque pays seront automatiquement qualifiés pour participer au Grand Prix International du Concours, sans qu'il soit nécessaire de redéposer leur Projet respectif. Cette phase internationale est organisée par Orange MEA, et le Grand Jury procédera à la sélection des trois (3) grands gagnants du Grand Prix International du Concours « Prix Orange de l'Entrepreneur Social en Afrique et Moyen-Orient ».

Le « Prix Féminin International » du Concours :

L'identification des Projets éligibles au Prix Féminin International s'effectue au moyen d'un filtre appliqué lors de l'inscription des participants sur le Site. Ce filtre permet de déterminer si le Projet est porté par une femme (fondatrice ou co-fondatrice).

La présentation des Projets éligibles au Prix Féminin International est assurée par chaque pays participant, et plus précisément par la filiale du Groupe Orange opérant dans ledit pays.

Chaque filiale du Groupe Orange peut présenter jusqu'à trois (3) projets spécifiques au Prix Féminin International.

Pour rappel, les Projets éligibles au Grand Prix International peuvent également être éligibles au Prix Féminin International (en sus des projets spécifiques proposés par les pays pour le Prix Féminin International) sous réserve de ce que le projet soit porté par une femme.

Le Grand Jury, constitué par la Société Organisatrice, désignera la grande gagnante du Prix Féminin International du Concours « Prix Orange de l'Entrepreneur Social Afrique/Moyen-Orient ».

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera l'invalidation de la participation.



Article 3. Durée

Le dépôt de candidature pour les Concours nationaux se dérouleront du **26 mars 2026 à 09:30 GMT** au **10 Mai 2026 à 23:59 GMT**.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, modifier, annuler ou renouveler le Concours si les circonstances l'exigent. Toute modification sera annoncée par une publication sur le site <https://poesam.orange.com>.

Chaque filiale du Groupe Orange participant au Concours peut également reporter le début de la phase nationale si les circonstances locales l'exigent. Toute modification ou spécificité nationale sera notifiée par publication sur le site <https://poesam.orange.com>

En aucun cas, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée en cas de modifications des dates, durées, conditions d'organisation ou annulation du Concours.

Article 4. Participants

La participation au Concours est ouverte :

1. **Aux personnes physiques**, fondatrice ou fondateur de startup, âgées de plus de 21 ans à la date du lancement du Concours, mentionnée à l'article 3 du présent Règlement.
2. **Aux personnes morales** justifiant d'une activité exercée en toute légalité depuis moins de cinq (5) ans à la date du lancement du Concours, disposant d'un accès à internet et d'une adresse e-mail valide.

Les participants, qu'ils soient des personnes physiques ou morales, sont ci-après désignés comme les « **Participant(s)** ».

Sont exclus de la participation au Concours :

- Les **personnes physiques âgées de moins de 21 ans** à la date du lancement du Concours;
- Les **personnes morales exerçant leur activité depuis plus de cinq (5) ans** à la date du lancement du Concours ;
- Les personnes ayant **cédé des droits à des tiers** sur le Projet soumis ;
- Les personnes ayant **contribué directement à l'organisation du Concours**, notamment :
 - Les membres du personnel du Groupe Orange impliqués dans les services RSE,
 - Les membres des filiales d'Orange en Afrique et au Moyen-Orient participant à l'organisation du Prix et/ou à l'évaluation des Projets ;



- Les membres des **jurys nationaux et du Grand Jury**, ainsi que leurs familles ;
- Les personnes physiques ou morales **ne disposant pas d'un compte bancaire valide**.

Une seule participation sera acceptée par foyer, personne morale, personne physique ou poste informatique (identifiés par le même nom, la même adresse ou le même appareil).

En acceptant le présent Règlement, chaque Participant est informé qu'Orange MEA se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant son identité, ses coordonnées, son immatriculation ou sa date de naissance. Toute information erronée, incomplète ou frauduleuse entraînera l'annulation immédiate de la participation concernée.

Article 5. Modalités de participation au Concours

Le Concours est accessible exclusivement via Internet à l'adresse suivante :
<https://poesam.orange.com>

Pour être éligible, le Projet doit impérativement concerner un territoire ou un marché géographique incluant au moins un pays du continent africain ou du Moyen-Orient parmi les suivants : Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée-Bissau, Guinée Conakry, Jordanie, Libéria, Madagascar, Mali, Maroc, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone, et Tunisie.

Le Projet doit nécessairement utiliser les nouvelles technologies, avoir un impact sociétal et/ou environnemental et avoir été concrétisé au minimum sous la forme d'un prototype ou d'une expérimentation.

Composition du dossier de candidature

Pour soumettre leur candidature, les Participants doivent obligatoirement créer un compte sur le site <https://poesam.orange.com> en renseignant leur nom, prénom et adresse e-mail et mot de passe. Il est à noter qu'une fois le compte créé, les informations telles que le nom, le prénom et l'adresse e-mail ne pourront plus être modifiées.

Les Participants doivent également remplir et soumettre le formulaire de participation ainsi que le dossier relatif au Projet via le site <https://poesam.orange.com> dans les délais impartis. Ces deux (2) documents constitueront les seules bases d'évaluation lors de la phase de présélection, conformément aux articles 7.1 et 7.2 du présent règlement.

Enfin, les Participants doivent respecter les consignes linguistiques : le formulaire et le dossier doivent être rédigés en anglais ou en français. Aucun dossier soumis exclusivement en arabe, sans traduction en français ou en anglais, ne sera accepté.

Le dossier de candidature (ci-après « **Dossier** » ou « **Dossier de candidature** ») contient :

- Le formulaire de participation :
 - Disponible en ligne et à remplir directement sur le site.
 - Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires pour valider l'inscription.
- Le Dossier relatif au Projet :
 - Le format autorisé est celui d'un fichier sous format PDF de 10 Mo au maximum.
 - Important : le nom dudit fichier devra être strictement identique au nom du Projet mentionné dans le champ « Nom du Projet » du formulaire de participation.

Les éléments obligatoires pour la constitution du dossier relatif au Projet sont les suivants :

1. Une **présentation synthétique du Projet** (1 000 à 2 000 caractères) détaillant la problématique sociale et/ou environnementale à résoudre en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies ;
2. Une **analyse du marché**, incluant la segmentation, une matrice SWOT, l'étude de la concurrence et une présentation des partenaires (financiers, stratégiques, etc.) ;
3. L'**identification de l'opportunité de marché**,

Justification du besoin non satisfait.
Potentiel de croissance et tendances du marché, soutenus par des données et analyses.
4. Une **description détaillée du produit ou service proposé** ;
Fonctionnalités principales et innovations technologiques.
Valeur ajoutée pour les bénéficiaires et différenciation par rapport à la concurrence.
Preuves de concept (prototypes, résultats de tests, etc.).
5. Des **informations sur l'équipe de management** ;
Parcours, compétences et rôle des membres clés.
Structure organisationnelle et gouvernance.
Expérience pertinente en lien avec le projet ou le secteur.
6. Des **prévisions financières sur 3 ans** (Business Plan);
Chiffre d'affaires prévisionnel et analyse des coûts.
Hypothèses financières justifiant les prévisions.
Analyse de rentabilité et plan d'investissement.
7. Une **évaluation de l'impact sociétal** et/ou environnemental





Bénéfices sociaux, environnementaux ou économiques générés par le projet.
Méthodologie et indicateurs de suivi de l'impact.

Le candidat pourra en sus des informations obligatoires mentionnées ci-dessus présenter tout autre élément ou information supplémentaire qu'il jugerait nécessaire pour la valorisation de son projet.

Il ne sera accepté qu'une seule candidature par foyer, personne morale, personne physique ou poste informatique (même nom, même adresse).

5.2 *Dépôt des documents de candidature*

Le Concours est accessible exclusivement via Internet à l'adresse suivante :

<https://poesam.orange.com>, à partir d'un ordinateur ou de tout terminal équipé d'un accès Internet, grâce au formulaire de participation disponible en ligne.

Dans le cas d'une inscription au nom d'une personne morale, seul le représentant légal de cette personne morale est habilité à procéder à l'inscription au Concours.

Dans le cas de l'inscription d'une équipe, seul le chef de projet de l'équipe devra s'inscrire, conformément aux conditions définies dans le présent Règlement et en renseignant les informations requises dans le fichier de projet.

Le Participant s'engage à fournir des informations exactes et complètes dans tous les champs obligatoires du formulaire de participation afin de valider sa participation et d'être contacté en cas de gain. Toute participation incomplète, erronée, frauduleuse ou réalisée de manière non conforme au présent Règlement sera automatiquement invalidée et entraînera l'interdiction définitive de participation au Concours.

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, ainsi que des règles de déontologie en vigueur sur Internet et des lois et règlements applicables aux jeux concours en vigueur en France. Par ailleurs, le Participant accepte également sans réserve les dispositions du règlement applicable à la filiale Orange concernée dans les pays mentionnés à l'article 5 du présent Règlement (ci-après le « **Règlement Filiale** »).

Le Participant aura la possibilité de sauvegarder son dossier de candidature en cours de préparation dans son espace personnel, en cliquant sur le bouton « sauvegarder » situé en bas du formulaire. Tant que le dossier de candidature n'a pas été validé, le Participant pourra le modifier autant de fois qu'il le souhaite. Une fois le dossier validé, un courriel de confirmation sera envoyé au Participant contenant un fichier PDF récapitulatif de l'ensemble des informations soumises. À partir de ce moment, aucune modification du dossier ne sera possible.



5.3 *Etapes de la participation au Concours :*

1. Du 26 Mars 2026 (09:30 GMT) au 10 Mai 2026 (23:59 GMT) :

- Les Participants devront déposer leur Dossier de candidature sur le Site <https://poesam.orange.com>
- Les Participants devront également compléter le formulaire de participation en ligne et accepter l'ensemble des conditions du présent Règlement, ainsi que le Règlement de la Filiale, disponibles sur le Site.

2. À partir du 18 Mai 2026 :

▪ Examen des Projets au niveau national :

Chaque filiale Orange dans les pays mentionnés, ou ses partenaires désignés, procédera à l'examen des Projets déposés dans son pays. Une présélection des Projets sera effectuée. Les participants présélectionnés pourront être interviewés (en face à face, par téléphone ou visioconférence) ou invités à présenter leur Projet (« pitch ») devant des membres du jury, des évaluateurs d'Orange ou des partenaires désignés pour approfondir leur candidature.

▪ Décisions des jurys nationaux :

À partir de mai 2026, les jurys nationaux de chaque pays se réuniront pour évaluer les Projets présélectionnés et désigner les trois (3) lauréats nationaux pour le « Grand Prix » et la lauréate nationale du « Prix Féminin », s'il est organisé dans le pays. Le jury pourra, à sa discrétion, attribuer une distinction « coup de cœur » à un lauréat.

3. A partir du 4 Septembre 2026 :

3.1 Grand Prix International

▪ Examen des Projets :

La Société Organisatrice examinera les Projets des trois (3) lauréats nationaux de chaque pays. À l'aide d'une grille d'évaluation, dix (10) finalistes seront présélectionnés. Ces finalistes pourront être interviewés (en face à face, par téléphone ou visioconférence, ou à travers un pitch video) par les évaluateurs d'Orange pour approfondir certains aspects de leur candidature.

▪ Décision du Grand Jury :

A partir d'Octobre 2026, les membres du Grand Jury se réuniront pour sélectionner les trois (3) gagnants du Grand Prix International parmi les dix (10) finalistes présélectionnés.

3.2 Prix Féminin International

▪ Examen des Projets :

La Société Organisatrice procédera à l'évaluation des Projets éligibles au Prix Féminin International, conformément aux critères définis à l'article 2 du présent Règlement. Chaque pays participant pourra soumettre jusqu'à trois (3) Projets éligibles pour ce prix. Cinq (5) finalistes seront présélectionnés à l'aide d'une grille d'évaluation.

▪ Décision du Grand Jury :

A partir d'Octobre 2026, les membres du Grand Jury se réuniront pour désigner la gagnante du Prix Féminin International parmi les cinq (5) finalistes.

4. A partir d'Octobre 2026 :

▪ Cérémonie de remise des prix :

Une cérémonie officielle sera organisée pour remettre les prix aux gagnants des concours internationaux, à savoir le Grand Prix International et le Prix Féminin International du « Prix Orange de l'Entrepreneur Social en Afrique etMoyen-Orient ».

Article 6. Lots Nationaux

Les lots des prix remis par Orange RDC SA sont repartis de la façon suivante :

- **1^{er} prix** : le versement d'un montant de 6.000 (six mille) USD ou son équivalent en franc congolais ;
- **2^{ème} prix** : le versement d'un montant de 2.500 (deux mille cinq cent) USD ou son équivalent en franc congolais ;
- **3^{ème} prix** : le versement d'un montant de 1.500 (mille cinq cents) USD ou son équivalent en franc congolais ;
- **Prix Spécial Féminin** : le versement d'un montant de 1.500 (mille cinq cents) USD ou son équivalent en franc congolais

Un accompagnement sera proposé aux dix (10) finalistes du Grand Prix International, y compris les trois (3) gagnants, ainsi qu'à la gagnante du Prix Féminin International.

En cas d'attribution d'un lot à une équipe, celui-ci sera remis au chef de projet désigné lors du remplissage du formulaire d'inscription.

Si le lot est attribué à une personne morale, il sera remis au représentant légal de cette personne morale.

Le lot sera versé par transfert bancaire sur un compte local. À cet effet, les gagnants devront





fournir un relevé d'identité bancaire (IBAN) au nom de la startup.

Pour le prix national, chaque filiale Orange des pays susmentionnés proposera des lots et/ou accompagnement spécifiques au pays. Ces lots seront précisés dans les Règlements du Concours de chacun des pays sur le site [Orange](#).

Les lots offerts se limitent strictement à ce qui est spécifié dans le présent règlement, à l'exclusion de tout autre avantage ou prestation.

Les lots décrits ci-dessus ne pourront être ni repris, ni échangés contre d'autres objets ou prestations, quelle que soit leur valeur, et ne donneront lieu à aucune contrepartie en espèces. Si un gagnant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de prendre possession de son lot, il ne pourra prétendre à aucune compensation de quelque nature que ce soit.

Les lots offerts se limitent strictement à ce qui est indiqué, à l'exclusion de tout autre avantage. Ils ne peuvent faire l'objet, de la part des gagnants, d'aucune contestation, remplacement ou échange pour quelque motif que ce soit.

En cas de renonciation expresse d'un gagnant à son lot, celui-ci sera conservé par Orange MEA et pourra être utilisé dans le cadre d'une opération ultérieure, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée à cet égard.

Par ailleurs, dans le cadre de ce Concours, Orange MEA se réserve le droit d'attribuer des prix spéciaux supplémentaires, en plus des lots mentionnés ci-dessus. Le cas échéant, ces prix seront remis lors des cérémonies de remise des prix prévues et les gagnants bénéficieront également d'un accompagnement.

Article 7. Modalités d'attribution des lots.

7.1 Grand Prix international

La Société Organisatrice procédera à une **présélection des Projets** (ci-après la « Présélection ») en se basant sur la qualité de fond et de forme des dossiers soumis, ainsi que sur la crédibilité et la faisabilité des Projets. Cette évaluation tiendra compte des critères suivants :

1. L'impact social et/ou environnemental : Les Projets seront évalués en fonction de l'ampleur de leur impact dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, l'énergie, la finance, ... ainsi que leur contribution à l'employabilité et/ou à l'autonomie des bénéficiaires ;
2. Le degré d'innovation : Le caractère innovant de l'utilisation des technologies numériques pour le développement ou l'accessibilité du produit ou service sera examiné ;

3. La capacité du Projet à évoluer à une échelle industrielle et à s'étendre à plusieurs pays sera un critère déterminant ;
4. La viabilité financière du Projet à travers l'atteinte de l'auto-financement du Projet à l'issue de sa période de lancement, ainsi que la crédibilité du Business Plan, des revenus et des dépenses seront pris en compte ;
5. Le caractère réaliste et opérationnel du Projet (information pertinente sur l'organisation de l'équipe projet, motivation de l'équipe, liens avec les partenaires du projet,...) ;
6. La présentation et la faisabilité du Projet dans sa globalité (phase de test et phase opérationnelle effective ou envisagée).

Au niveau de chaque pays, ainsi qu'à l'échelle du Grand Prix International, les Projets présélectionnés seront soumis aux membres du jury. Ce jury, composé de professionnels spécialisés dans le développement sociétal, le numérique et plus généralement les nouvelles technologies ainsi que l'entrepreneuriat, sera chargé de sélectionner les trois (3) gagnants du Grand Prix International.

Les trois (3) lauréats nationaux seront désignés par les jurys nationaux. Les trois (3) lauréats du Grand Prix International parmi les dix (10) finalistes présélectionnés seront désignés par le jury du Grand Prix International, conformément aux dispositions de l'article 3.1 du présent règlement.

Les noms des gagnants nationaux seront dévoilés lors des cérémonies organisées par les filiales du Groupe Orange dans chaque pays. Les dates de ces cérémonies seront publiées sur le Site ou communiquées directement aux gagnants.

Les noms des gagnants du Grand Prix International seront annoncés publiquement lors d'un événement international prévu durant le dernier trimestre 2026, et ces informations seront également mises en ligne sur le site <https://poesam.orange.com>

7.2 Prix Féminin International

La Société Organisatrice procédera à une présélection des Projets (ci-après la « **Présélection** ») en se basant sur la qualité des dossiers soumis, leur crédibilité, leur faisabilité, ainsi que sur les critères suivants :

1. La mise en contexte du Projet en tenant compte du fait que celui-ci est porté par une femme en sa qualité de fondatrice ou co-fondatrice de la société qui le présente ;
2. La crédibilité du Projet ainsi que sa viabilité financière sur une période minimale de trois (3) ans ;

